



LA COUR PROVINCIALE  
DU NOUVEAU-BRUNSWICK

PROVINCIAL COURT  
OF NEW BRUNSWICK

### AVIS AU BARREAU DU NOUVEAU-BRUNSWICK

**Destinataires : membres du Barreau du Nouveau-Brunswick**

**Objet : Nouvel horaire de fonctionnement des cours provinciales de Tracadie et Caraquet**

Soyez avisés qu'à partir du 5 octobre, 2020, les cours provinciales de Tracadie et de Caraquet fonctionneront selon un nouvel horaire. Lors de la semaine du 5 octobre, la cour provinciale de Caraquet siègera, et celle de Tracadie sera fermée. La semaine suivante, la cour provinciale de Tracadie siègera, et celle de Caraquet sera fermée. Les cours de Tracadie et de Caraquet siègeront alternativement de cette façon par la suite.

Le tribunal pour adolescents continuera à siéger à Tracadie le dernier mercredi du mois à 13h30 jusqu'à la fin de l'année 2020. Le tribunal pour adolescents à Caraquet siègera les mardis à 13h30 aux dates énumérées ci-dessous. À partir de l'année 2021, le tribunal pour adolescents siègera l'après-midi du premier mardi de comparution du mois à Tracadie, et du premier mardi de comparution du mois à Caraquet, comme suit, à 13 h 30 :

#### CARAQUET

2020 : 6 octobre  
3 novembre  
1 décembre

2021 : 12 janvier  
9 février  
9 mars  
6 avril  
4 mai  
1 juin  
13 juillet  
10 août  
7 septembre  
5 octobre

#### TRACADIE

2020 : 28 octobre  
25 novembre

2021 : 5 janvier  
2 février  
2 mars  
13 avril  
11 mai  
8 juin  
6 juillet  
3 août  
14 septembre  
12 octobre

2 novembre  
14 décembre

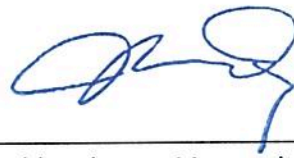
9 novembre  
7 décembre

À partir du 5 octobre, 2020, les procès prévus à Tracadie auront lieu à Caraquet pendant les semaines où la cour provinciale de Tracadie est fermée, et les procès prévus à Caraquet auront lieu à Tracadie pendant les semaines où la cour provinciale de Caraquet est fermée.

Les journées de comparutions seront comme suit : les mardis à la cour provinciale de Caraquet, chaque deux semaines, et les mercredis à la cour provinciale de Tracadie, chaque deux semaines. À partir du 5 janvier, 2021, les comparutions à la cour provinciale de Tracadie auront lieu les mardis, aux deux semaines. Les comparutions à la cour provinciale de Caraquet resteront les mardis, alternativement avec la cour de Tracadie.



L'honorable Eric P. Sonier  
Juge de la Cour provinciale de Tracadie



L'honorable Johanne-Marguerite Landry  
Juge de la cour provinciale de Caraquet